



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ CERAMIC GREASE

Code du produit : 887055

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas
+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou
prendre contact avec le CSR local

SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865, ou appeler
le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

Informations sur le produit

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre
contact avec le CSR local

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous
l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes
cibles - exposition unique, Catégorie 3,
Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

UFI : 7HCQ-RJ0X-GT4V-5TJW

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclènes, <5% nhexane
pentane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conseil supplémentaire

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclènes, <5% nhexane	921-024-6 01-2119475514-35-xxxx	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	>= 20,00 - < 25,00
pentane	109-66-0 203-692-4 01-2119459286-30-xxxx	Flam. Liq.1; H224 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	>= 15,00 - < 20,00
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32-xxxx	Flam. Gas1; H220 Press. GasLiquefied gas; H280	>= 5,00 - < 10,00

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|---|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| En cas de contact avec la peau | : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|--|
| Symptômes | : Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Risques | : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|--|
| Traitement | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. |
|------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Eau pulvérisée
Mousse
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction
inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne jamais utiliser un chalumeau soudeur ou coupeur sur un tonneau ou à proximité d'un tonneau (même vide) parce que le produit (même s'il ne s'agit que de résidus) peut s'enflammer de façon explosive.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.

Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.

Indications pour la protection contre l'incendie et : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

- l'explosion : l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
pentane	109-66-0	TWA	1.000 ppm 3.000 mg/m3	2006/15/EC
		VME	1.000 ppm 3.000 mg/m3	FR VLE
butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Vêtements résistant au feu
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol

Couleur : blanc, translucide

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

congélation

Point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,
supérieure / Limite
d'inflammabilité supérieure : 7 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure
/ Limite d'inflammabilité
inférieure : 0,6 % (v)

Pression de vapeur : 85 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,83 gcm3 (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres
solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : > 200 °C

Température de
décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

9.2 Autres informations

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Métaux alcalins
Amines
Oxydants
bases fortes
agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.840 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.800 - 3.100 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

PENTANE NORMAL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'ingestion dans les classifications SGH.
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë par inhalation.

Composants:

BUTANE NORMAL:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 680 mg/l
Durée d'exposition: 2 h

CL50 (Rat): > 50000 ppm
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclènes, <5% nhexane:

Résultat: Irritant pour la peau.

PENTANE NORMAL:

Résultat: Légère irritation passagère

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclènes, <5% nhexane:

Résultat: Légère irritation passagère

PENTANE NORMAL:

Résultat: Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclènes, <5% nhexane:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

BUTANE NORMAL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%
(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

PENTANE NORMAL:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

PENTANE NORMAL:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia hyalina (Daphnie)): 3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 - 30 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

pentane
Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,26 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

butane
Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité QSAR

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): Prévu > 10 - <



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

les autres invertébrés
aquatiques 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: QSAR

Toxicité pour les algues : CE50 (Algues vertes): Prévu 7,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: QSAR

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

pentane
Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 87 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

butane
Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données
de substances similaires.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

pentane
Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,39

butane
Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,89

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AÉROSOLS
IATA : AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d' emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

organiques persistants

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable
préoccupantes candidates en vue d'une autorisation
(Article 59).

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable
du Conseil concernant les exportations et importations
de produits chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la : Non applicable
mise sur le marché et l'utilisation de certaines
substances et préparations dangereuses et de certains
articles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1 150 t	Quantité 2 500 t
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES		
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t
18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t

Maladies Professionnelles : 84, 36
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4320, 1421, 4511, 4718
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit selon la
directive européenne 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Dans l'inventaire TSCA

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Informations internes : 000000274801

Texte complet pour phrase H

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

CIxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ CERAMIC GREASE

Version: 2.0

Date de révision: 22.04.2020

Date d'impression: 16/10/2020

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)
DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)
logPow : coefficient de partage octanol-eau
N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)
VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas
ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)
CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)
CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)
DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Phrase R : Phrase de risque
Phrase S : Phrase de sécurité
WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne